

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-41

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES PONTS SUR LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Général participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfection (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale prise en charge, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et me faire connaître votre décision :

COMMUNE OPERATION	COUT H.T.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX 30 %)
1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE Travaux de réparations sur 4 ponts (Esparsac, Maumusson + Gariès + Sérignac/Larrazet + Sérignac/Belbèze)	40 392 €	40 392 x 30% = 12 117 €

TOTAL : 12 117 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, Article 2041427 S/F 628.

Délibération de programme 2007	17 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	4 245 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	12 117 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	16 362 €
Disponible	638 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-41

**TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES PONTS
SUR LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 12 117 € :

COMMUNE OPERATION	COUT H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX 30 %)
1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE Travaux de réparations sur 4 ponts (Esparsac, Maumusson + Gariès + Sérignac/Larrazet + Sérignac/Belbèze)	40 392 €	40 392 x 30% = 12 117 €

TOTAL : 12 117 €

– Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041427, sous-fonction 628 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,